

LA CLÉ

Les cahiers thématiques

Adoma
1956  2016

NUMÉRO 4 • AVRIL 2016

Migrants d'hier *Migrants d'aujourd'hui*

L'ACCUEIL DES MIGRANTS :
UNE TRADITION ADOMA p.2

L'ASILE, QU'EST-CE QUE C'EST ? p.4

L'ACCOMPAGNEMENT
JUSQU'À L'INSERTION p.6

ET DEMAIN ? p.10

⬇ En 2015, ce sont 2 282 places qui ont été créées, soit plus de 126 % depuis janvier 2010.



Adoma : un partenaire historique de l'État pour l'accueil des migrants

Créée en 1956 par les pouvoirs publics, à l'origine la SONACOTRAL (SOCIÉTÉ NATIONALE de CONSTRUCTION pour les TRAVAILLEURS ALGÉRIENS) avait pour mission de résorber les bidonvilles et de reloger les travailleurs algériens. Le contexte économique et politique de nos sociétés en perpétuelle mutation a entraîné l'évolution de ces missions. Aujourd'hui, Adoma est l'acteur de référence qui participe aux besoins très sociaux du pays. Elle construit pour développer le logement solidaire, réhabilite pour offrir plus de confort, accompagne pour renforcer l'insertion et accueille pour mettre à l'abri.

Au cours de ces dernières décennies, le monde a connu de nombreux mouvements migratoires. Les populations émigrent pour fuir la guerre, les violences, les destructions causées par des chaos politiques, des crises économiques et des catastrophes naturelles. Adoma, partenaire historique de l'État, a fait de l'accueil des demandeurs d'asile une tradition. Elle assure non seulement leur hébergement, mais aussi leur accompagnement dans les démarches administratives, médicales et sociales.

En 2015, ils étaient plus de 13 000 à être accueillis au sein de 169 structures Adoma sur tout le territoire national. Le public rassemble plus de 70 nationalités différentes et est composé de familles avec enfants et de personnes seules.



ADOMA EN CHIFFRES (AU 31-03-2016)



13 307 places pour les demandeurs d'asile :



6 075 places CADA⁽¹⁾



4 053 places départementales d'hébergement d'urgence et d'insertion



3 809 places AT-SA⁽²⁾

(1) Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile - (2) Accueil Temporaire - Service d'Asile



1^{er} opérateur national spécialisé dans l'accueil des demandeurs d'asile avec 24,5 % de la capacité nationale d'accueil



174 structures implantées dans 52 départements

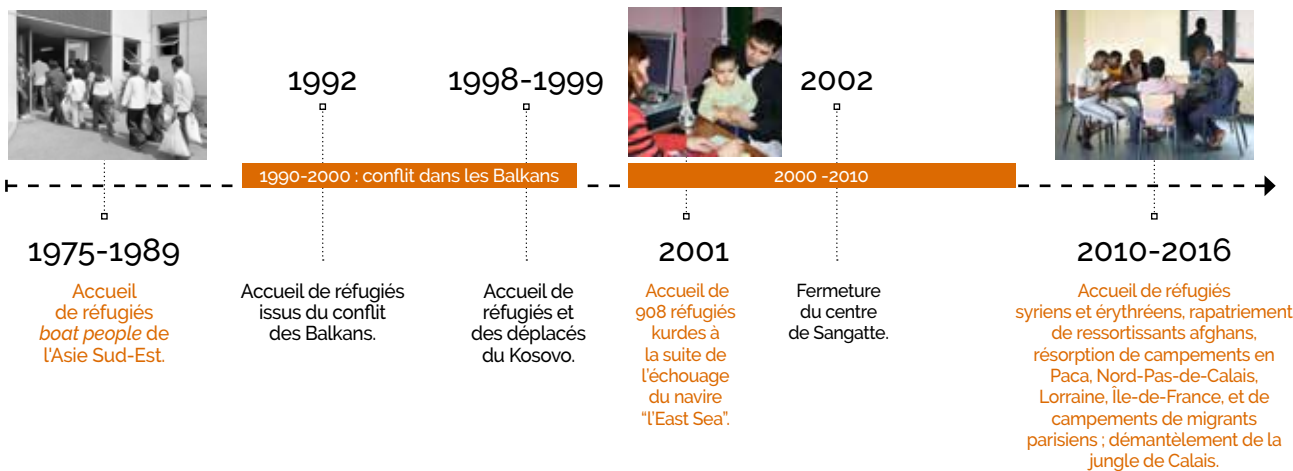
ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE

Adoma dispose de différents dispositifs d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA, AT-SA, AUDA, HUDA, voir lexique page 5) destinés aux personnes venues chercher une protection en France. Elles sont sans ressources ni logement et sont admises sur le territoire français au titre de l'asile. Ces personnes sont accompagnées par des équipes professionnelles qualifiées qui s'entourent également des partenaires locaux, afin de répondre individuellement aux besoins des demandeurs d'asile. L'équipe Adoma organise l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile et met en place le suivi socio-administratif pendant toute la durée de la procédure. Tout au long du séjour, les personnes bénéficient d'une aide financière couvrant les dépenses de première nécessité. Elles peuvent aussi assister à des réunions d'information collectives sur leurs droits, l'école, la santé ou tout autre sujet lié à la vie quotidienne.

L'INSERTION DES RÉFUGIÉS

Les personnes ayant obtenu une décision favorable (réfugié, protection subsidiaire) doivent quitter le Centre dans un délai maximal de trois mois, renouvelable une fois. Pendant ce délai, l'équipe du Centre facilite l'ouverture de leurs droits, la recherche d'un logement et l'accès à l'emploi. Les équipes Adoma préparent la sortie des personnes, en leur permettant d'acquérir les clés qui favoriseront leur insertion, comme l'ouverture de leurs droits sociaux, l'apprentissage du français, la gestion d'un budget, l'information sur la culture française, l'élaboration d'un projet personnalisé (reprise d'études, formation, recherche d'emploi, etc.). Différents moyens sont ainsi mis en place par les équipes pour trouver des solutions de logement : réservation de places dans les résidences sociales Adoma, signature des conventions avec d'autres bailleurs sociaux, partenariat avec des associations... ●

ADOMA AU CŒUR DES VAGUES MIGRATOIRES DEPUIS 60 ANS



Réforme du droit d'asile : que dit la loi ?

La nouvelle loi relative au droit d'asile vise notamment à réduire les délais d'instruction des dossiers et à renforcer les garanties des demandeurs d'asile. Explications.



📍 **Adoma étend ses capacités d'accueil** en proposant 3 131 places de CADA dans le cadre d'un appel à projets en 2016.

La loi relative à la réforme du droit d'asile a été promulguée le 29 juillet 2015. Elle transpose de nouvelles directives européennes adoptées en juin 2013 et vise à réformer le droit de l'asile selon les axes suivants.

- **Faciliter l'accès à la procédure d'asile** avec la suppression de la domiciliation comme préalable aux démarches et la mise en place d'un enregistrement global (demande d'asile et offre de prise en charge) auprès de guichets uniques regroupant la préfecture et l'OFII.
- **Simplifier, accélérer et renforcer la procédure** devant l'OFPRA avec le développement des procédures accélérées en fonction du bien-fondé de la demande et l'expérimentation de la décentralisation de l'OFPRA dans les zones de flux important.



“ Le droit d'asile est sans doute le plus symbolique, le plus profondément associé **aux valeurs de la République.**

BERNARD CAZENEUVE,
ministre de l'Intérieur.



- **Adapter le contentieux CNDA** avec la généralisation de l'aide juridictionnelle, afin de simplifier les démarches et la mise en place du recours suspensif avec juge unique pour les procédures accélérées.

- **Mettre en place une nouvelle allocation plus juste (Allocation pour Demandeur d'Asile – ADA)** : fusion de deux anciennes allocations en faveur d'une allocation unique et familialisée : l'ADA.

- **Créer un dispositif national de prise en charge assurant une égalité de traitement** : pour mieux répartir les demandeurs d'asile sur le territoire, le texte prévoit une orientation plus directive vers des centres d'accueil et l'élaboration d'un schéma national du parc hébergement décliné régionalement.

- **Maintenir le dispositif CADA** comme modèle pivot.

Lexique Les principaux organismes

➤ **CADA** : un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile est l'établissement social spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile. Les CADA sont accessibles aux demandeurs d'asile dont la demande d'instruction est en cours.

➤ **AT-SA** : le dispositif ATSA – Accueil Temporaire Service de l'Asile – est un dispositif d'hébergement d'urgence national temporaire pour demandeurs d'asile créé en 2000, mis en œuvre par Adoma et, depuis 2015, ouvert à d'autres opérateurs, placé sous la coordination de l'OFII.

➤ **HUDA – AUDA** : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile. Les HUDA sont accessibles aux demandeurs d'asile en attente de prise en charge en CADA ou n'ayant pas vocation à être admis en CADA ou sortant d'un CADA.

➤ **CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation dit « Centre de mise à l'abri ». Ces centres sont conçus pour résorber les campements de la zone de Calais et proposer des solutions d'hébergement temporaires, avant transfert, vers des centres plus adaptés (CADA, AT-SA).

➤ **OFII** : Office Français de l'immigration et de l'intégration. Créé en 2009, l'OFII est l'unique opérateur de l'État chargé de l'intégration des migrants durant les cinq premières années de leur séjour en France. Ses missions portent sur la gestion des procédures de l'immigration professionnelle et familiale, du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, des aides au retour et à la réinsertion participant au développement solidaire, et sur la lutte contre le travail illégal.

➤ **OFPPRA** : l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est un établissement public chargé d'assurer en France l'application des conventions et des accords internationaux concernant la protection des réfugiés. Créé en 1952, l'OFPPRA reconnaît, ou non, la protection de la France, après étude du dossier.

➔ Le taux d'encadrement est d'un salarié à temps plein pour 15 à 20 résidents.

Un accompagnement global

Les équipes Adoma assurent un accompagnement au quotidien des demandeurs d'asile. Elles mettent notamment en place un suivi socio-administratif pendant toute la durée d'instruction de leur dossier.



OUVERTURE EN 1998 DU PREMIER CADA RURAL EN ARIÈGE (09)

Le 15 avril 1998, Adoma ouvrait les portes de son premier CADA sur le piton rocheux d'un village ariégeois de 635 habitants, à Carla-Bayle. L'enfant du pays Pierre Bayle (1647-1706), philosophe précurseur des Lumières, se revendiquait déjà "citoyen du monde". C'est aujourd'hui le plus important centre d'accueil de demandeurs d'asile de Midi-Pyrénées. Le maire Jean-Luc Couret a été le premier maire volontaire pour accueillir des demandeurs d'asile dans sa commune rurale. Il a accepté de reconverter l'ancien centre de formation et voit dans le CADA un intérêt pour l'économie locale, avec le recrutement des six intervenants sociaux de l'équipe accompagnante, le maintien des classes scolaires enrichies par des élèves issus de cultures différentes et l'augmentation de la fréquentation des commerces de proximité. Depuis, ce sont deux générations de villageois qui ont vécu avec des demandeurs d'asile, qui ont tissé des liens étroits avec eux lors d'activités communales ou citoyennes ou lorsqu'ils fréquentaient ensemble les mêmes bancs d'école.

Les Centres réservés à l'accueil des demandeurs d'asile sont des établissements sociaux. Les demandeurs sont accompagnés par des équipes professionnelles qualifiées qui s'entourent également de partenaires locaux, afin de répondre individuellement à leurs besoins. Les équipes d'Adoma présentes au quotidien assurent une prise en charge des personnes pendant la durée de l'instruction de leur demande d'asile.

DES MISSIONS VARIÉES

Les missions d'accompagnement recouvrent les domaines suivants.

- **L'accueil et l'hébergement.** Les demandeurs d'asile sont hébergés dans des locaux collectifs ou des appartements indépendants meublés mis à leur disposition par Adoma ; ils perçoivent une aide financière mensuelle (ADA) versée par l'OFIL. À leur entrée, un kit d'hygiène et d'installation leur est fourni.



Offrant 60 places à son ouverture, le Centre en compte aujourd'hui une centaine, d'une surface de 12 à 17 m². Une quinzaine de nationalités différentes y sont représentées, des familles originaires de l'Est ou de Syrie. La majorité des statutaires reste en Ariège, avec le bassin économique tout proche de Toulouse. Avec un taux de statutaires avoisinant les 34,5 %, le CADA démontre son savoir-faire et son professionnalisme dans l'aide aux dossiers du public accueilli.



IL Y A 22 ANS ADOMA OUVRAIT SON PREMIER CADA



- **L'accompagnement administratif, social et médical.** L'équipe du Centre apporte au demandeur d'asile toutes les informations utiles sur la procédure de demande d'asile en France. Elle l'aide pour l'élaboration de son dossier de demande d'asile. **Elle assure également le suivi sanitaire et médical** des personnes accueillies avec, le cas échéant, l'appui d'intervenants extérieurs. Elle assiste le demandeur d'asile dans les démarches liées à sa santé (prévention, soins).

- **La scolarisation des enfants et la gestion de l'attente.** L'équipe du Centre organise ou oriente vers des activités socioculturelles. Elle facilite la connaissance et la compréhension de la vie en France. Une aide aux familles est également apportée pour les démarches liées à la scolarisation obligatoire des enfants entre 6 et 16 ans.

- **La gestion des sorties.** Toutes les mesures sont prises pour organiser l'accompagnement social nécessaire pour préparer la sortie des personnes sous protection de la France (ouverture de droits, accès au logement, emploi, formation professionnelle, etc.). Une information sur les possibilités d'une aide au retour volontaire dans le pays d'origine pour les personnes ayant eu un rejet de leur demande est également organisée de manière systématique. ●

Ouvert en 1994, le Centre d'accueil de demandeurs d'asile de Digoïn situé en Saône-et-Loire (71) est le premier CADA Adoma. Lors de sa création, le CADA disposait de 60 places et partageait ses locaux avec le foyer de travailleurs migrants La Briquette. Pour répondre à l'afflux grandissant des demandeurs d'asile, des travaux d'extension ont été réalisés. Aujourd'hui, le CADA de Digoïn dispose de 110 places.

Depuis vingt-deux ans, **1 637 personnes y ont été accueillies**, de 55 nationalités différentes :

- 988 adultes
- 649 enfants, tous scolarisés.

199 personnes ont obtenu le statut de réfugié auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit D'Asile) et **134** auprès de l'OFPPA. Le CADA accueille principalement des familles avec enfants et des personnes isolées. Les demandeurs d'asile sont intégrés

dans la ville grâce aux concours de l'équipe du CADA, composée de 13 personnes, aux partenaires locaux et à l'investissement des écoles auprès des enfants. Digoïn est depuis longtemps reconnue comme une ville cosmopolite de par son accueil des travailleurs italiens et portugais dans les années 1960, au sein du foyer de travailleurs migrants Adoma La Briquette. L'équipe du Centre met en place régulièrement, avec les associations partenaires des événements, afin de favoriser l'interculturalité, faire connaître le fonctionnement du CADA et intégrer les demandeurs d'asile : portes ouvertes, expositions en centre-ville, etc.

Preuve du travail d'accompagnement des demandeurs d'asile, ceux ayant obtenu le statut de réfugié n'hésitent pas à revenir au CADA saluer les équipes et montrer à leur femme et à leurs enfants le lieu où ils ont commencé « leur nouvelle vie ».

→ **1 637**
demandeurs
d'asile ont
transité par
le CADA de
Digoïn,
depuis son
ouverture.



Faire face à toutes les situations

Outre l'accueil des demandeurs d'asile, Adoma est également sollicitée sur des sujets spécifiques, tels que l'accueil de personnel civil afghan ou la résorption de campements.



Parmi les personnels afghans dont quelque 700 interprètes qui travaillaient avec les membres de l'armée française durant ces dix dernières années et après le désengagement progressif de notre armée initié dès 2012 et achevé en 2014, un certain nombre d'entre eux ont souhaité partir en France avec leurs familles pour des raisons de sécurité. Une première vague de 75 familles, soit 200 personnes, a été accueillie par Adoma, de 2013 à 2014. Cette mission humanitaire a consisté à accompagner ces familles dans leurs démarches, pour l'obtention d'une carte de résident d'une durée de validité de dix ans renouvelables. Les personnels civils afghans bénéficient d'un accès à l'emploi, aux prestations (notamment le RSA, les aides au logement, les allocations familiales et l'aide médicale). Ils font l'objet d'un suivi durant une année, afin de garantir leur bonne intégration dans la durée et leur donner toutes les chances de construire leur vie en France. En 2016, ce sont 327 personnes par contingent de 35 à 40 personnes qui sont



attendues. En collaboration avec le groupe SNI, des conventions d'occupation précaire ont été signées avec Adoma, en mars dernier, pour mettre à leur disposition 26 logements situés à Laon. 30 logements à Metz vont prochainement être réservés à cette intention.

CRÉATION DE CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

En octobre 2015, face à l'extension de campements illicites constituant un vaste bidonville – la "jungle" – à Calais, l'État instaure un dispositif de Centres d'accueil et d'orientation (CAO), communément appelés centres de mise à l'abri, qu'il ouvre un peu partout sur le territoire. Ces structures ne se substituent pas aux créations en cours de places de CADA, AT-SA, de places de logement pour les réfugiés, ou aux places, mobilisées dans le cadre de la période

hivernale. Elles accueillent essentiellement des hommes jeunes isolés pour une très courte durée, un mois en moyenne. Les hébergés y bénéficient d'un accompagnement pour mettre à jour leur situation administrative (démarche de demande d'asile). Ils sont ensuite transférés dans un CADA ou AT-SA, pour une reprise classique de l'accompagnement d'un demandeur d'asile. Adoma a été intensément sollicitée par les pouvoirs publics pour ouvrir sans délai des CAO dans et hors les murs. Ainsi, en quatre mois, ce sont 19 sites qui ont été créés pour un volume de 506 places dont 42 concernées par une mission d'accompagnement uniquement, sans gestion de l'hébergement. ●

Adoma a été intensément sollicitée par les pouvoirs publics pour ouvrir sans délai des CAO dans et hors les murs.



L'interview

STEFANIA PARIGI,
Directrice de l'Hébergement

« L'activité d'asile au sein d'Adoma a fortement augmenté »

En 2015, Adoma a créé une Direction de l'Hébergement, destinée à l'activité d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile et des sans-abris, et à la résorption des campements. Qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

➤ Cette décision stratégique s'est imposée naturellement face à l'évolution de l'activité d'asile au sein d'Adoma qui a fortement augmenté entre 2010 et aujourd'hui (+126 %). Créer une Direction propre avec pour cadre le maintien d'une dynamique d'ingénierie sociale et l'insertion dans un

Adoma, du fait de son adossement au groupe SNI, dispose d'une porte d'entrée essentielle dans le parc de logements sociaux.

parcours résidentiel pour tous ces dispositifs spécifiques qui évoluent au gré des publics que nous accueillons et qui sont de plus en plus nombreux, est devenu évident. Ces publics hébergés sont mis à l'abri, dans un premier temps, dans un contexte d'accompagnement social renforcé avec une prise en charge médicale, psychologique, sociale et administrative. L'objectif est de faire en sorte que ces personnes soient

accompagnées, quel que soit leur niveau de désocialisation et qu'elles puissent accéder à un dispositif de droit commun.

La Direction de l'Hébergement se compose de 10 professionnels cadres qui pilotent cette activité en s'appuyant sur le réseau d'exploitation de l'entreprise (Directeurs Établissement Adjoints, Directeurs territoriaux, Directeurs de Centres d'Hébergement).

Avec l'afflux massif de migrants fuyant leur pays en guerre, comment Adoma développe-t-elle de nouvelles capacités d'hébergement ?

➤ Adoma, du fait de son adossement au groupe SNI, dispose d'une porte d'entrée essentielle dans le parc de logements sociaux et intermédiaires.

En parallèle, nous sommes toujours à la recherche de tout patrimoine qui permet d'accueillir ces publics et de réduire les nuitées hôtelières, qui n'offrent à ce jour aucun accompagnement. Adoma est ainsi le premier opérateur de CAO à contribuer au desserement de Calais, et des campements de migrants parisiens.

Notre société répond systématiquement aux appels à projets d'accueil de demandeurs d'asile. En 2015, elle a proposé ainsi plus de 4 000 places en CADA ou AT-SA. Début 2016, déjà 3 136 places sont proposées.

Quels sont les prochains enjeux de la Direction de l'Hébergement ?

➤ Le développement d'un système d'information performant est en cours. Il s'agit de collecter non seulement les informations relatives au dossier de chaque hébergé, mais également d'être en mesure d'analyser son parcours social. Cet outil informatique amènera à la création d'un véritable observatoire social de l'hébergement. La professionnalisation des équipes sur le terrain et du personnel d'encadrement va être également renforcée par une formation adaptée à une offre de contexte/besoin toujours en mutation. ●



Rôle, développement et expertise d'Adoma

Depuis 60 ans, l'État témoigne de sa confiance envers Adoma et de son rôle prépondérant dans le développement de logements d'urgence et de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile.



PATRICK DOUTRELIGNE
Président du conseil d'administration d'Adoma



RAPHAËL SODINI
Directeur de l'asile - Direction générale des étrangers en France - Ministère de l'Intérieur

Patrick Doutreligne : Aujourd'hui Adoma est le premier opérateur pour l'hébergement des demandeurs d'asile avec près de 14 000 places mobilisées. Quel rôle occupe-t-elle dans le cadre de la politique d'accueil mise en œuvre par le ministère de l'Intérieur ?

➤ **Raphaël Sodini :** Adoma constitue le 1^{er} opérateur d'hébergement au niveau national avec 48 CADA (6 075 places au 1^{er} mars 2016) et 32 AT-SA (3 509 places). Au total et grâce à sa capacité de mobilisation patrimoniale, l'ensemble de l'offre de service proposée par Adoma aux demandeurs d'asile correspond à plus de 24 % du dispositif national d'accueil (DNA). À ce

titre, Adoma est un partenaire essentiel de l'État s'agissant de la prise en charge des demandeurs d'asile, dont le professionnalisme et l'efficacité sont reconnus. C'est pourquoi Adoma a été associée à l'ensemble des groupes de travail organisés à l'occasion de la concertation nationale dans le cadre de la réforme de l'asile mise en œuvre fin 2015.

P. D. : L'afflux de migrants depuis 2015 a été considérable. 1,2 M migrants ont demandé l'asile en Europe, dont 35 % en Allemagne. Ils ont été 80 000 candidats à l'asile en France qui s'est engagée à renforcer sa contribution à l'effort de solidarité avec les

autres pays membres de l'Union européenne pour répondre aux besoins aux frontières de l'Europe. Adoma est-elle amenée à étendre son offre d'hébergement au vu de ces enjeux de solidarité ?

➤ **R. S. :** Dans le cadre des différentes campagnes d'extension du parc DNA menées par le gouvernement depuis 2010, Adoma a été en capacité d'accroître son offre de plus de 120 %. Adoma a réalisé un effort constant y compris dans des situations d'urgence pour mener à bien des opérations exceptionnelles, notamment à destination du Calais. Aujourd'hui l'Europe et donc la France sont confrontées à une situation de crise pour laquelle tous les acteurs doivent se mobiliser. Et le ministère sait pouvoir compter sur Adoma pour poursuivre sa contribution au programme d'accueil à destination des réfugiés qu'ils arrivent d'Italie ou de Grèce et bientôt de Turquie. D'ailleurs Adoma a encore répondu présent avec des projets à hauteur de 3 000 places pour renforcer le schéma national d'accueil qui prévoit près de 9 000 nouvelles places CADA en 2016.

P. D. : Le métier d'Adoma est aussi de construire des solutions-logement. En ce domaine, elle peut apporter son expertise à l'hébergement de demandeurs d'asile, notamment pour ceux issus de la région de Calais. Quelle est la position du ministère sur cet aspect ?

➤ **R. S. :** Il convient de souligner l'effort permanent engagé par Adoma pour assurer une réponse à la crise rencontrée à Calais et Dunkerque depuis la fermeture de Sangatte en 2002 jusqu'à aujourd'hui et souvent dans des délais particulière-



Je suis venu à Pouilly parce que ne c'était pas évident d'implanter cette structure. Il a fallu le courage d'un maire, il a fallu son engagement personnel, il a fallu l'accompagnement de l'État, il a fallu le professionnalisme d'Adoma. C'est un travail de longue haleine, un travail patient.

BERNARD CAZENEUVE,
ministre de l'Intérieur

ment contraints. Dans le cadre du plan actuel dédié au Calaisis et piloté avec le ministère du Logement, Adoma assure la gestion de près de 400 places de centres d'accueil et d'orientation (CAO) soit 18,2 % du parc (source : enquête mensuelle auprès des services déconcentrés réalisés par la DGEF). Les tensions migratoires rencontrées sur ce territoire appellent à un maintien de l'effort national pour assurer l'accueil de ces migrants dans les meilleures conditions et si possible à permettre leur engagement dans une démarche de demande d'asile en France avant une orientation vers le parc du DNA. C'est pourquoi le ministère apprécie la réactivité constante d'un opérateur tel qu'Adoma qui sait compter sur ses équipes qualifiées et toujours mobilisées pour permettre l'accueil de ces publics dans des conditions dignes et adaptées. ●

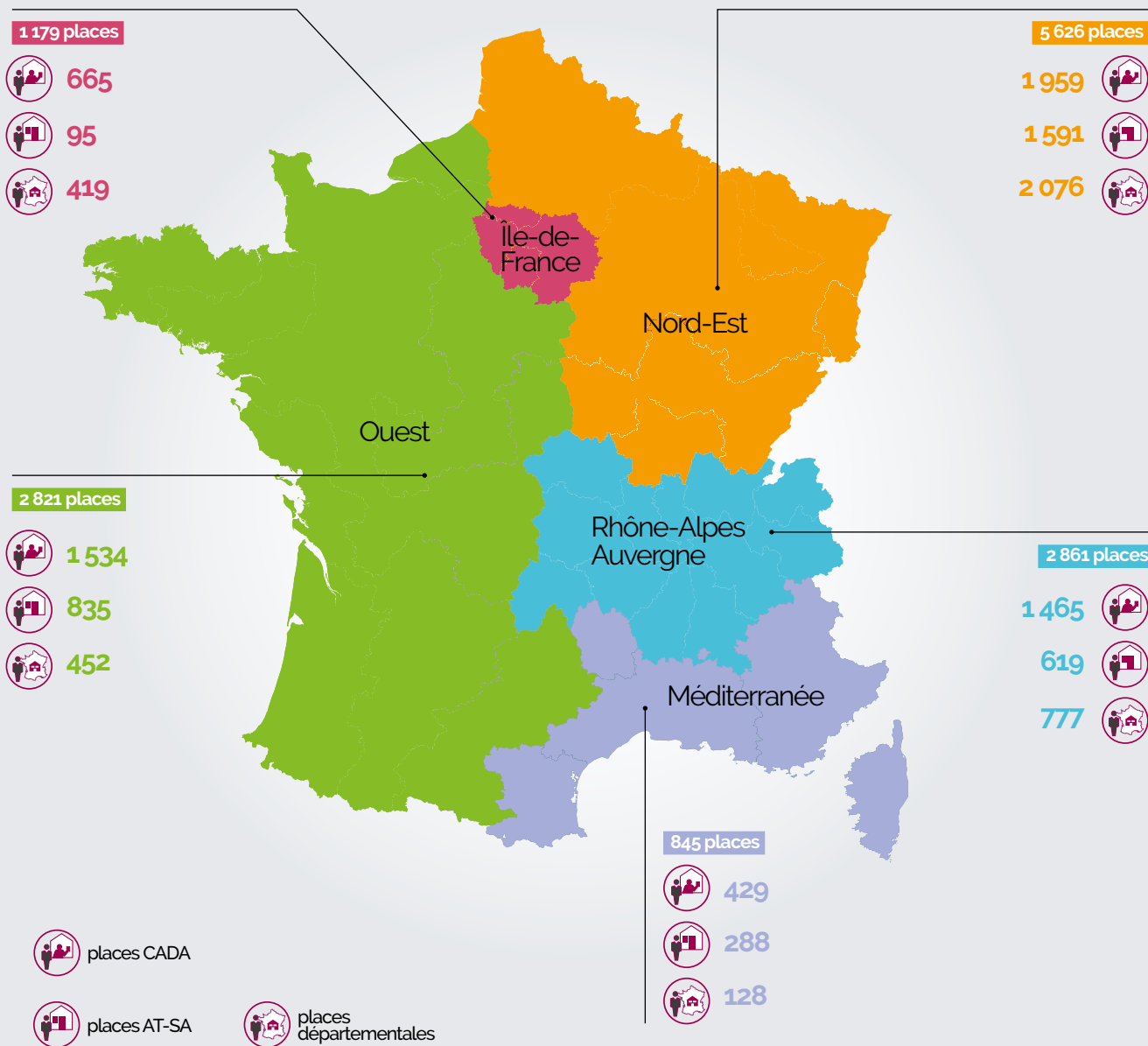


DES PARTENARIATS POUR SOUTENIR L'ENGAGEMENT D'ADOMA

Fin 2015, **Adoma et la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) ont signé un accord de coopération pour investir ensemble** en faveur d'une offre complémentaire de logements et de nouvelles capacités d'accueil et d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Cet accord se concrétise par un prêt d'un montant de 100 millions d'euros.

En avril 2016, **L'État et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé l'ouverture de plusieurs lignes de crédits** dont l'une en faveur d'Adoma pour permettre la création, à l'horizon 2020, de 20 000 places pour l'accueil de demandeurs d'asile. Un montant de 50 millions d'euros est prévu sur une durée de 5 ans. Une soixantaine de projets devraient être ainsi financés. Les logements dédiés à l'hébergement des demandeurs d'asile seront des bâtiments du parc existant, si besoin réhabilités.

Les structures Adoma d'accueil des demandeurs d'asile en France



LA CLÉ / Les cahiers thématiques – **Directeur de la publication** : Jean-Paul Clément, directeur général – **Rédaction** : Communication Adoma, Direction de l'Hébergement – **Contact** : Tél. : 01 40 61 44 49 – **Conception** : **UNSDITE** – **Impression** : imprimerie Baylon Villard – **Crédits photos** : Adoma, Vincent Arbelet, Laurence Geai, Bernard Baudin, Le Bar Floréal, Éva Avril, Karine Lumia, Tim Platt. – **Tirage** : 5 000 ex. – **ISSN** : 2431-3831 - 143X – **Adoma** : 42, rue Cambronne 75015 Paris. www.adoma.fr